

**V^e session ordinaire du Conseil de la Commission de coopération environnementale
Compte rendu des interventions faites durant la séance publique**

Le 25 juin 1998, à Mérida, au Mexique

AVERTISSEMENT : Malgré le soin apporté à l'établissement du présent compte rendu, il peut comporter certaines inexactitudes car les intervenants ne l'ont ni examiné ni approuvé.

La liste des participants figure à l'annexe I.

La secrétaire mexicaine, M^{me} Julia Carabias, ouvre la séance publique en mentionnant qu'elle donne suite à une des plus importantes responsabilités de la CCE, à savoir de collaborer directement avec le public. À son avis, ces séances publiques sont de plus en plus intéressantes, parce qu'elles sont mieux organisées et tiennent compte des attentes toujours plus nombreuses du public. M^{me} Carabias explique ensuite de quelle manière se déroulera la séance en déclarant que « à ce point-ci, notre ressource non renouvelable est le temps », invitant ainsi les orateurs à respecter le programme établi. Elle souligne l'atmosphère de coopération et de cordialité qui caractérise la séance jusqu'à présent. Elle mentionne par ailleurs que l'interaction entre les membres du Comité consultatif public mixte (CCPM) et du Comité d'examen indépendant a permis d'apporter des ajustements aux documents de travail du Conseil. Elle annonce également la publication du rapport comprenant des résultats et des recommandations que le Groupe de travail sur l'application des lois a établi en avril 1998 à l'intention du Conseil, en vertu de la résolution n^o 97-05, ainsi que la publication, pour fin d'examen public, des dossiers d'inscription des dioxines et furanes et de l'hexachlorobenzène.

L'administratrice américaine, M^{me} Carol M. Browner, remercie de leur présence les participants à cette séance et souligne à quel point il est important d'obtenir l'avis, les recommandations et les idées du public. Elle annonce que les États-Unis publieront sous peu les dossiers d'inscription du plomb et du lindane.

La ministre canadienne, M^{me} Christine Stewart, souligne que la première session du Conseil à laquelle elle participe est vraiment positive et productive. Elle mentionne tout spécialement la contribution de la directrice exécutive par intérim, M^{me} Janine Ferretti, à la réussite de cette réunion et la remercie personnellement « d'être montée sur la brèche et d'avoir veillé à ce que tout fonctionne adéquatement ».

La présidente du CCPM, M^{me} Mary Simon, informe les participants qu'elle présidera le reste de la séance. En premier lieu, en compagnie de M^{me} Anna Tilman et de M. Cliff Wallis, elle exposera les résultats et les recommandations qui ont découlé de l'atelier public tenu plus tôt. Elle introduit les exposés en indiquant que les recommandations portent sur des secteurs prioritaires qui n'ont pas nécessairement fait l'unanimité. (Prière de consulter le rapport issu de l'Atelier sur les priorités de la coopération nord-américaine de 1999 à 2001, disponible dans la page d'accueil de la CCE, à l'adresse <www.cec.org>)

M^{me} Simon donne ensuite la parole au public.

M. Peter Silva (*Border Environmental Cooperation Commission (BECC), El Paso, Texas*) fait état des démarches qui ont été entreprises pour réorganiser la BECC afin d'axer ses activités sur l'eau, les eaux usées et les déchets solides. Elle est maintenant mieux placée pour travailler au niveau local en relevant des projets et en rassemblant des ressources qui permettront de mettre sur pied des projets durables. À la lumière de cette expérience, la BECC propose :

- de collaborer avec la CCE afin d'échanger de l'information et des connaissances concernant l'eau et les déchets municipaux;
- de mettre en œuvre des programmes concertés visant à consulter les collectivités;
- de chercher des pratiques qui permettront d'appliquer immédiatement le développement durable, bien que la BECC ait trouvé très difficile de mettre ce concept en application;
- d'établir une tribune permanente au sein de la CCE pour qu'elle collabore avec la BECC et des entités similaires en vue d'analyser systématiquement leurs travaux communs; cela permettra à la CCE d'orienter son propre programme de travail.

M. John McCown (*Sierra Club, Atlanta, Georgie*) fait mention d'un programme d'échange fructueux, financé par le Fonds nord-américain pour la coopération environnementale (FNACE), qui établit des liens entre les collectivités qui ont des problèmes environnementaux communs afin qu'elles entreprennent une planification stratégique, s'organisent et cherchent du financement. Ce programme a réuni des personnes à faible revenu de Sydney, en Nouvelle-Écosse, et des habitants de Fort Valley, en Géorgie, qui sont dans la même situation, c'est-à-dire que des déchets toxiques les exposent à de graves menaces environnementales. À la lumière de cette expérience stimulante, M. McCown recommande à la CCE :

- de continuer de chercher des moyens concrets pour que les membres des collectivités participent à la protection de l'environnement.

Il conclut son exposé en remerciant M^{me} Browner de faire progresser le droit de l'environnement aux États-Unis.

M^{me} Clotilda Yakimchuk (*Cape Breton Council of Session, Sydney, Nouvelle-Écosse*) a participé au programme d'échange mentionné par le précédent orateur et s'occupe maintenant de l'organisation d'un groupe de citoyens à Sydney, en Nouvelle-Écosse. Elle déclare avec enthousiasme qu'elle n'aurait jamais cru possible de pouvoir s'adresser en personne aux ministres et à ceux qui peuvent réellement changer les choses. Elle soutient que ce programme lui a permis de se rendre compte de quelle manière certaines personnes se regroupent pour assainir l'environnement et préserver leur santé. M^{me} Yakimchuk indique que le groupe qu'elle représente a désormais une meilleure idée de la complexité de ces questions et du pouvoir dont disposent les citoyens ordinaires lorsqu'ils décident de s'engager et de plaider pour le changement. Elle conclut en réitérant son appréciation pour le soutien qu'apporte le FNACE.

M. Guillermo Torres Moye (*Universidad Autonoma de Baja California, Ensenada, Baja California*) fait état du plan d'action pour la protection du milieu marin contre les activités terrestres ainsi que des travaux des comités de coordination pour les régions du golfe du Maine et

de la baie des Californies. La CCE a permis à ces deux comités de mettre leurs intérêts en commun. La poursuite de son soutien leur sera nécessaire en 1999 dans la perspective :

- de continuer à jouer un rôle de chef de file sur le plan international en ce qui concerne la mise en œuvre des plans d'action mondiaux;
- d'aider à consolider les partenariats régionaux;
- d'exposer, d'évaluer et de partager les résultats obtenus, et d'élaborer un modèle adaptable qui pourra être appliqué dans d'autres régions;
- de faciliter la mise en œuvre de ces plans grâce aux fonds alloués, en vue de trouver d'autres ressources.

M. Joseph Arbour et M^{me} Kathryn Ries (co-présidents de la *Global Program of Action Coalition*) déclarent qu'ils apprécient le soutien qu'ils ont reçu jusqu'à présent et énumèrent certains des résultats que ce soutien a permis d'obtenir. La *Global Program of Action Coalition* est une entité binationale qui regroupe divers intervenants : des États de la Nouvelle-Angleterre, des provinces canadiennes, des groupes autochtones, des établissements d'enseignement, le secteur privé et des groupes communautaires. La coalition est en train de mettre en œuvre un plan d'action en cinq étapes, de conclure de nouveaux partenariats et de chercher d'autres sources de financement. Elle demande à la CCE :

- d'étendre son soutien en 1999 aux projets pilotes afin d'aider les intervenants régionaux à passer du stade de la planification à celui de la mise en œuvre;
- d'aider à catalyser la mise en œuvre grâce à des fonds d'amorçage.

Ces deux orateurs soutiennent en outre que la poursuite du soutien de la CCE lui permettra de faire état de résultats concrets qui seraient intéressants pour d'autres parties de l'Amérique du Nord ou du monde. Cela permettrait d'élaborer un modèle adaptable et d'apprendre à partir de l'expérience acquise. Ils mentionnent également que les projets satisfont aux critères qu'a recommandés le Comité d'examen indépendant dans son rapport.

M^{me} Regina Barba Pirez (*Unión de Grupos Ambientalistas, Mexico, D. F.*) qualifie la CCE d'organisation unique, et soutient qu'une de ses caractéristiques est le processus de communications sur les questions d'application visé aux articles 14 et 15 de l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement (ANACDE). Selon elle, toute modification à ce processus devra viser à le renforcer, à le faciliter et à le rendre plus transparent; toute autre manière de procéder serait totalement inacceptable aux yeux des Mexicains. C'est dans ces choses-là que l'on peut mesurer le degré de réussite de l'Accord de libre échange nord-américain (ALÉNA). Elle se dit également préoccupée par le fait que le rapport du Comité d'examen indépendant ait été distribué à la dernière minute, et que le public n'ait ainsi pas eu le temps d'en prendre connaissance avant la session du Conseil. M^{me} Barba Pirez est d'avis que le public devrait avoir un accès plus large et rapide aux documents de la CCE, par exemple le rapport de M. Maurice Strong et l'évaluation du FNACE. Elle soutient que les points de vue exprimés par le public ne sont pas pris en compte et demande que l'on établisse un rapport sur les recommandations qu'il a formulées jusqu'à présent.

M. David Schorr (*Sustainable Commerce Program, Fonds mondial pour la nature (FMN), Washington, D. C.*) débute son exposé en déclarant voir d'un très bon œil l'orientation qu'a prise la CCE malgré les difficultés de l'an passé. Selon lui, elle a renouvelé son engagement et il y a tout lieu d'être optimiste. Il mentionne que les feux de forêt au Mexique et en Floride sont un exemple de la portée régionale de la CCE. M. Schorr indique que si le FMN est d'accord avec l'élargissement du programme de la CCE relatif au commerce et à l'environnement, il est préoccupé par la poursuite de l'engagement consistant à analyser les liens entre ces deux domaines. Il soulève également la question de savoir comment renforcer la participation du public tout en demeurant efficace et suggère d'améliorer cette participation dans le cadre du programme de travail de la CCE. Il se dit inquiet de l'atrophie du programme relatif à la conservation et formule plusieurs recommandations à la CCE, notamment :

- de renforcer la coopération afin de faire face à des catastrophes environnementales comme les feux de forêt qui ont sévi récemment au Mexique et en Floride;
- de tirer parti du processus de planification stratégique pour sensibiliser les groupes d'intervenants et constituer ainsi une solide structure de base;
- d'orienter ses travaux de manière à donner suite aux programmes nationaux;
- de remanier le programme de conservation, car il en a besoin;
- de se donner un meilleur profil politique sur le plan international et de faire figure de modèle pour ce qui est d'étendre le libre-échange à d'autres pays des Amériques.

M. Gustavo Alanis Ortega (*Centro Mexicano de Derecho Ambiental, Mexico, D. F.*) débute son intervention en se disant satisfait que le Comité consultatif national (CCN) mexicain ait été mis sur pied. Il se dit toutefois inquiet que l'accord sur l'évaluation des impacts environnementaux transfrontaliers n'ait pas encore été mis en œuvre en raison de retards attribuables aux États-Unis. Selon lui, le milieu des ONG est soucieux de voir s'affaiblir l'attention envers l'environnement frontalier. Par ailleurs, il demande expressément que le processus de sélection du nouveau directeur exécutif soit clair et transparent. En ce qui concerne l'île de Cozumel, il soutient qu'il s'agit d'une situation dans laquelle le processus de délivrance des permis a comporté plusieurs irrégularités et que le dossier factuel a été pour ainsi dire ignoré. Il déclare que ce qui est en cause dans cette affaire n'est pas seulement le tort fait aux ressources naturelles, mais aussi la primauté de la loi. En dernier lieu, M. Alanis Ortega mentionne qu'il soutient la révision du processus de communications sur les questions d'application à la seule condition qu'elle vise à le renforcer et qu'elle fasse appel à la participation des CCN, du CCPM et du public.

M. Mateo Castillo Ceja (*Coordinadora de Camaras y Asociaciones Empresariales del Estado de Michoacan, Morelia, Michoacan*) déclare en premier lieu que le processus de consultation n'a pas été adéquatement intégré au programme de 1998. Selon lui, la CCE est une organisation unique où l'on sent des distinctions entre nationalités, et ce, au sein de l'ensemble de ses éléments constituants : le Conseil, le CCPM, les CCN, le Secrétariat et le public. Il se dit déçu que le principe de responsabilité conjointe ne soit pas manifeste et soutient que les rumeurs de conflits internes minent la culture organisationnelle de la CCE. Une des manières de renforcer cette organisation consisterait à établir une orientation à court, à moyen et à long terme, notamment des lignes directrices et des principes concernant la coopération environnementale. M. Castillo Ceja mentionne que le rapport du Comité d'examen indépendant traite de cette question et qu'il appuie

particulièrement la recommandation 15 de ce comité; la CCE est un processus social dont la responsabilité incombe à l'ensemble de la société.

M. Carlos Marentes (*Sin Fronteras Organizing Projet, El Paso, Texas*) dit prendre la parole au nom des travailleurs agricoles du Mexique et des États-Unis en général, et de ceux de la région de El Paso/Ciudad Juarez en particulier, là où les gens souffrent quotidiennement de la course internationale aux capitaux et des dommages faits à l'environnement. Il soutient que le Rio Grande est de plus en plus pollué, et que l'on prévoit maintenant implanter un site de déchets nucléaires dans la région. Et alors que la frontière est en train de devenir un dépôt de déchets toxiques et radioactifs, les travailleurs agricoles tombent malades en raison d'une utilisation croissante et sans limite de pesticides. M. Marentes déclare que l'on a perdu une génération complète de travailleurs, et que les enfants de moins de douze ans qui travaillent dans les champs sont particulièrement vulnérables. Il indique que son organisation soutient et favorise un programme contre l'utilisation des pesticides, mais la coopération des secteurs public et privé à cette fin est nécessaire de chaque côté de la frontière. Il mentionne qu'elle a besoin du soutien de la CCE et exprime son appréciation pour l'aide que le FNACE et le CCPM lui ont déjà apportée.

M. James Teer (*Welder Wildlife Foundation, Sustainable Use Specialist Group, Sinston, Texas*) explique que le groupe qu'il représente a pour but d'appliquer et de promouvoir le concept d'utilisation durable des espèces sauvages et des ressources biologiques pour le bien-être de la population. Il invite la CCE à continuer de conclure des partenariats de gestion des ressources fauniques qui suscitent de l'intérêt à l'échelle internationale afin de favoriser leur utilisation durable. Il mentionne que les diverses utilisations et les valeurs commerciales peuvent comporter des avantages importants pour la population comme pour les espèces, et stimuler les économies régionales. Il cite l'exemple du cerf de Virginie, dont la surpopulation aux États-Unis nuit aux parcs et à d'autres réserves, alors qu'au Mexique son peuplement est insuffisant. Selon lui, la reconstitution des peuplements pourrait fructueusement faire l'objet d'un projet concerté à l'échelle transfrontalière. Il cite en particulier l'exemple du commerce des oiseaux, des reptiles, et d'autres espèces qui déciment certaines populations dans leur cadre naturel, et recommande à la CCE :

- d'envisager une utilisation stratégique des animaux pour en faire bénéficier les collectivités locales.

M^{me} Andrea Morrison (*Institut canadien pour la résolution des conflits, Ottawa, Ontario*) est d'avis que la CCE devrait instaurer des procédures et jouer un rôle plus prépondérant en matière de prévention des différends dans les trois pays. Elle soutient qu'il faudrait s'attacher à élargir les connaissances en termes de règlement des différends et de renforcement des capacités et des moyens d'action, afin que les groupes soient en mesure de résoudre eux-mêmes leurs problèmes sur la base de principes tels que le profit mutuel et l'harmonie. M^{me} Morrison recommande de ne pas imposer de solutions, mais plutôt de négocier les intérêts en jeu. Une technique à cette fin pourrait consister à tenir des ateliers avec des règles préalablement établies. Elle déclare que la CCE est bien placée pour jouer un rôle de chef de file en matière de règlement des différends environnementaux dans un cadre international, et poursuit en soutenant que la concertation permettrait d'améliorer l'application des lois.

M. Miguel Angel Gutierrez Dominguez (*Ecología y Desarrollo de Tlaxcala, Puebla, Tlaxcala*) axe son intervention sur la production d'herbes médicinales dans le centre du Mexique, et expose un projet en cours visant la gestion durable et la production biologique de ces herbes, y compris la loyauté de leur commerce. Il explique que la plupart des herbes médicinales sont actuellement l'objet de pratiques de commercialisation non durables, et que, depuis l'époque de la colonisation, les ouvriers et les populations locales ont reçu une très petite part des profits et des avantages que procure ce domaine de production. M. Gutierrez Dominguez dit que ce projet permet de mettre en relation des ouvriers et des sociétés désireuses de payer un prix équitable et de travailler de façon durable. Quelque 180 espèces sont actuellement commercialisées, 25 d'entre elles le sont illégalement et quelques-unes sont en voie de disparition. Il recommande avec insistance à la CCE :

- d'instaurer un rapport entre les marchés de produits écologiques et des pratiques commerciales équitables, et de soutenir les projets relatifs aux herbes médicinales et aromatiques.

M. Ciff Wallis (*Fédération canadienne de la nature, Calgary, Alberta*) exprime la crainte qui s'installe dans la population à l'égard de la tendance systématique des gouvernements canadien et américain d'omettre d'appliquer des lois en vigueur. Qualifiant ce phénomène de « crise sourde qui devient de plus en plus aiguë », il mentionne que les ONG ne sont pas les seules à exprimer cette inquiétude. Des études menées au sein d'organismes gouvernementaux et commandées par l'EPA des États-Unis et le vérificateur général du Canada indiquent clairement que les mesures volontaires d'application des lois donnent un plus faible degré de conformité que de bonnes mesures gouvernementales. M. Wallis conclut en déclarant aux ministres, à la CCE et au CCPM : « Vous avez la possibilité de faire quelque chose. Sans votre intervention, la confrontation augmentera et la coopération diminuera. Nous avons cru partager le même intérêt pour la protection de l'environnement, mais nous n'en sommes maintenant plus aussi sûrs ».

M. Raul Arriaga Becerra (*Instituto de Ecología del Estado de Guanajuato*) brosse un tableau des événements au réservoir Silva ainsi que de l'état des activités, et déclare à quel point il peut s'agir d'un bon exemple de la manière dont les gouvernements, les ONG et les populations locales peuvent travailler de concert et réussir à résoudre des problèmes environnementaux.

M^{me} Anna Tilman (*STORM Coalition, Aurora, Ontario*) dit appuyer fortement les travaux de la CCE. Elle rappelle cependant aux ministres que le budget de 1997 s'élevait à dix millions de dollars américains, dont 52 p. 100 étaient affectés aux projets et 16 p. 100 au FNACE. Elle soutient que la CCE ne peut être efficace si elle ne dispose pas de ressources adéquates, et elle estime qu'une contribution de trois millions de dollars par pays ne correspond pas aux besoins. M^{me} Tilman est d'avis qu'il appartient toujours à l'environnement de faire preuve de rentabilité mais que la situation devrait être inversée. Elle conclut en suggérant de déployer davantage d'efforts dans le domaine de la santé humaine et de comparer les normes en vigueur dans les trois pays.

M. Don Wedge (*STOP, Montréal, Québec*) exprime son inquiétude de voir la CCE perdre son unicité, car la transparence qui devrait la caractériser est menacée. Il attire l'attention sur le manque de participation du public à la révision des lignes directrices relatives aux communications visées aux articles 14 et 15 de l'ANACDE; une équipe de fonctionnaires s'est réunie en privé à

cette fin. Il soutient, d'une part, que cette approche est totalement inadéquate et, d'autre part, que l'énoncé qui en a découlé a également été rédigé en privé, sans que l'on donne au CCPM ou au public la possibilité d'y participer. En dernier lieu, M. Wedge rappelle aux ministres que dans le cadre de la session du Conseil de Toronto on a prévu au total cinq heures de rencontre avec le public, alors que dans celui de la présente session on n'en a prévu que deux; à son avis, il s'agit d'un pas en arrière.

M^{me} Andrezej Zeromski (*Universidad de Guadalajara, Jalisco*) mentionne qu'il faudrait concevoir une nouvelle méthode pour s'attaquer aux problèmes d'environnement et de durabilité. Elle soutient que le modèle classique « être humain/nature » n'est pas suffisant pour envisager la durabilité comme un nouveau concept de développement. M^{me} Zeromski considère que ce nouveau concept exige d'adopter une nouvelle approche dans le cadre de laquelle il faudrait évaluer à long terme l'équilibre dynamique entre la société, l'économie et la nature. Elle recommande :

- de charger le CCPM d'élaborer un programme visant à trouver une nouvelle méthode et un nouveau cadre théorique pour les travaux de la CCE.

M^{me} Anna Dreigo déclare que la collectivité au sein de laquelle elle réside est située dans une zone environnementale importante où les terres humides, les mangroves et les récifs sont encore intacts. Elle mentionne que le projet auquel elle participe vise à faire connaître les toilettes biologiques et qu'il a donné de très bons résultats. Ces toilettes sont maintenant utilisées dans les résidences et les établissements touristiques et, contrairement aux déchets, elles produisent une ressource (fertilisant). M^{me} Dreigo espère que ce projet pourra être étendu et qu'il servira de projet pilote.

La présidente donne ensuite la parole aux ministres

La ministre canadienne, M^{me} Christine Stewart, remercie tous les participants pour le temps qu'ils consacrent, leur degré de préoccupation et leur engagement à l'égard de l'environnement et du développement durable. Elle mentionne avoir noté la grande variété de commentaires formulés, qui varient d'expressions d'inquiétude à des idées très constructives, et se dit impatiente d'y donner suite en compagnie de ses homologues.

L'administratrice américaine, M^{me} Carol M. Browner, remercie également les participants pour l'énergie et l'engagement dont ils ont fait preuve au cours de la session. Elle assure à l'assistance que l'engagement de la CCE ne faiblit pas, et que les efforts déployés par le CCPM et le public au cours de cette séance ont permis de raccourcir le programme. Après avoir félicité la BECC pour sa réorganisation, elle déclare à quel point il est important de se rappeler la nécessité d'une participation intense du public, car elle a toujours été persuadée que plus le public est informé, plus il peut aider les gouvernements.

La secrétaire mexicaine, M^{me} Julia Carabias, se joint aux remerciements envers les participants en notant particulièrement la solidarité démontrée à l'égard des feux de forêt. Elle confirme que les trois gouvernements ont formé le vœu de renforcer la CCE, mais qu'un défi très important se pose, celui de savoir comment faire participer le public aux activités et aux processus de la CCE. Au sujet de la révision des lignes directrices relatives aux communications visées aux articles 14 et

15 de l'ANACDE, elle assure aux participants que la transparence et le renforcement du processus ont guidé cette révision. Elle mentionne que le Mexique s'est également dit préoccupé par le fait que le programme écologique est insuffisant et vague dans le domaine de la conservation. M^{me} Carabias soutient que l'on devrait se servir des forces du marché pour protéger l'environnement et que la CCE devrait offrir la possibilité de chercher des moyens d'y parvenir. En ce qui concerne l'île de Cozumel, elle assure au public qu'elle n'a pas négligé cette question. Elle remercie la BECC pour son travail et exprime son appréciation à l'égard des résultats obtenus à la suite des travaux au réservoir Silva. Elle conclut en réitérant son engagement à l'égard du développement durable ainsi que la nécessité d'orienter l'énergie que déploie la société pour offrir une meilleure planète à nos enfants.

M^{me} Simon lève la séance.